

/M.N./M.J./

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI

D656

Kigali, le 28 MARS 1985

N° 1138 /15.04

Objet : Compte-rendu de la tournée préfectorale intéressant le programme d'activités de l'A.I.J.

Monsieur le Préfet (TOUS)

.....

S/C de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et du Développement  
Communal

K I G A L I

Monsieur le Préfet,

Faisant suite à la tournée préfectorale effectuée du 11 au 18 février 1985 par une délégation du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et un représentant de la Présidence du M.R.N.D, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-dessous le rapport synthétique portant sur ses principales conclusions.

Vous vous souviendrez tout d'abord que l'objet de cette tournée était de trois ordres, à savoir :

- 1° - l'évaluation de l'état d'avancement des activités programmées pour l'Année Internationale de la jeunesse (A.I.J.)
- 2° - des échanges d'idées sur les programmes de formation, de production et d'encadrement de la jeunesse en vue de réaliser les nouvelles missions assignées par le Chef de l'Etat dans Son Message à la Nation à l'occasion du Nouvel An 1985
- 3° - l'examen du cadre institutionnel nécessaire à la supervision et à l'organisation des activités de l'Année Internationale de la Jeunesse.

.../...



En plus des séances de travail organisées pour examiner chacun de ces points, la délégation de mon Département devait remettre aux autorités Préfectorales le matériel sportif et d'alphabétisation accordé aux préfectures et aux communes dans le cadre de l'A.I.J.

Elle avait également programmé quelques visites sur le terrain dans les Communes et les secteurs en vue d'évaluer des réalisations des groupements socio-économiques et de s'entretenir avec des animateurs bénévoles de la jeunesse récemment choisis au niveau des secteurs administratifs.

Des informations mutuelles et des vues échangées au cours des rencontres avec les comités d'organisation des activités de l'A.I.J. au niveau préfectoral ainsi que des visites sur le terrain, se dégagent les principales constatations et conclusions suivantes :

I. Etat d'exécution des activités de l'Année Internationale de la Jeunesse prévues aux niveaux préfectoral et communal

Ces activités concernent essentiellement l'organisation des concours dans la domaine de production agro-pastorale et artisanale ainsi que dans les secteurs littéraire, musical, sportif et folklorique.

Dans l'ensemble, les activités programmées l'an dernier dans ces domaines connaissent un début d'exécution. Lors de la tournée, la situation des différents concours se présentait comme suit :

1.1. Concours musical: sur dix Préfectures, huit avaient déjà terminé la présélection des candidats au niveau préfectoral. Les deux restants devaient organiser ce concours préfectoral pendant la tournée. Il est à signaler qu'au niveau national, la sélection définitive des lauréats a eu lieu à Kigali du 23 au 25 février 1985.

1.2. Concours agro-pastoral et artisanal: Dans quatre Préfectures, les encadreurs préfectoraux et leurs adjoints avaient terminé leurs visites d'identification des groupements et des Centres de Formation et de production, candidats au concours communal, tandis que ces visites devaient se poursuivre tout au long du mois de février dans les six autres préfectures. Depuis lors, deux Préfectures ont terminé le travail d'évaluation des réalisations des jeunes dans ce domaine et choisi les lauréats. Une troisième Préfectures vient de commencer la tournée dans ces centres et groupements de production.



Il est prévu en outre, une exposition-vente de certains produits des jeunes à l'échelon préfectoral.

3° Compétitions sportives: lors de la tournée, les entraînements se poursuivaient au niveau communal. La délégation du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a apporté les précisions nécessaires relatives aux modalités pratiques d'organisation de ces compétitions au niveau préfectoral. Parmi les changements intervenus depuis la tournée de préparation de l'A.I.J de novembre 1984, il importe de signaler les suivants :

- le volley-ball et le basket-ball seront réservés aux personnes de sexe féminin;
- Dans le cyclisme, sur dix concurrents, 3 doivent être de sexe féminin,
- La course populaire a été supprimée en raison de la complexité de son organisation.

4° - Concours folklorique: La préparation de ce concours se poursuit également au niveau communal. Les délégués du Ministère après avoir défini clairement le sens des manifestations folkloriques ont exprimé le souhait que ces manifestations se déroulent autant que possible en même temps que le concours d'animation prévu par la Présidence du M.R.N.D dans le cadre du X<sup>e</sup> Anniversaire de notre Mouvement. L'avantage est que les ballets communaux choisis à cet effet bénéficieraient de moyens communs de transports et ne seraient pas obligés de faire deux voyages au chef-lieu de leur préfecture. Au cours des échanges de vue sur ce sujet, il s'est avéré que le temps matériel imparti à ces concours dépasserait un jour pour les Préfectures ayant beaucoup de Communes comme KIGALI, GITARAMA et BUTARE. Aussi pour ces Préfectures très peuplées, a-t-il été décidé que les dates seraient différentes pour les deux concours à moins que toutes les Communes n'aient pas de ballets invités à concourir.

5° Concours littéraire: Au moment où s'effectuait la tournée, peu de jeunes écrivains ou des adultes écrivant sur la jeunesse avaient déposé leurs écrits au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif. Par ailleurs, certains écrits transmis à ce Ministère n'avaient pas respecté les normes exigées notamment en ce qui concerne le nombre de pages. En ce qui concerne ces derniers, le Ministère les a informés par la suite dans une lettre adressée au Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif qu'ils pouvaient compléter leurs écrits antérieurs.



En plus de l'évaluation de l'Etat d'exécution des concours ainsi programmés, les participants à cette rencontre ont échangé leurs vues sur la nouvelle approche du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif en vue de mettre en oeuvre les Instructions Présidentielles sur la jeunesse telles qu'elles sont consignées dans le Message du Chef de l'Etat à la Nation à l'occasion du Nouvel An 1985.

II. Programme d'actions prioritaires et concrètes en vue de concrétiser le Mot d'Ordre du Chef de l'Etat

Il convient de rappeler que dans Son Message à la Nation, Le Chef de l'Etat avait déclaré que "L'Année 1985 doit nous fournir l'occasion d'évaluer les activités déjà effectuées pour satisfaire les besoins prioritaires des jeunes et de donner une impulsion nouvelle aux programmes de leur promotion en vue de les faire participer avec plus de vigueur aux efforts de développement économique, social et culturel du Pays".

La délégation du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif partant de cette instruction a informé les membres des Comités d'organisation Préfectorale des activités de l'AIJ que ce Ministère était en train d'élaborer de nouvelles lignes d'actions de promotion de la Jeunesse axées sur les idées force suivantes :

- 1° - l'évaluation des activités déjà réalisées par et/ou pour la jeunesse
  - 2° - la recherche et la mobilisation des voies et moyens pour une participation plus active des jeunes au processus de développement national et à la maîtrise de leur propre avenir socio-économique ; ce qui implique la mise en place d'un encadrement plus efficace de la jeunesse à tous les niveaux et une bonne éducation socio-culturelle des jeunes ainsi que l'accès aux moyens financiers et matériels de production.
  - 3° - le réajustement des programmes d'activités des jeunes, compte tenu de l'évaluation des réalisations déjà faites et du souci de redynamisation des projets de promotion de la Jeunesse.
- S'agissant de l'évaluation des activités déjà réalisées les participants à la réunion ont remarqué que les concours précités étaient utiles dans l'appréciation des activités réalisées par ou pour la jeunesse. En plus de ces concours, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif en collaboration avec l'ORINFOR a déjà programmé le tournage d'un film sur les réalisations tangibles des Jeunes. Une étude d'évaluation des chantiers et des centres de formation des jeunes a été également confiée au BUNLP.



Les résultats de cette étude permettront de tracer une nouvelle orientation pour ces centres.

- En ce qui concerne la mise en oeuvre des programmes d'intégration des jeunes au processus de développement économique, social et culturel, le Ministère est en train de concevoir de nouvelles structures de formation-suivi, de production et d'encadrement des jeunes à partir des chantiers et des centres de formation de la Jeunesse, des groupements socio-économiques des Mouvements de la Jeunesse et de l'Encadrement préfectoral, sous-préfectoral et communal en étroite collaboration avec les services du M.R.N.D, les services des Ministères techniques tels que le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, ainsi que celui des Mines, de l'Industrie et de l'Artisanat.

C'est dans le contexte de cette collaboration que la Présidence du M.R.N.D va organiser, avec la participation du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, un Séminaire des Responsables de la Jeunesse.

Au cours de ce séminaire-atelier sera étudié un nouveau cadre de formation.

Par ailleurs le concours des services techniques de l'agriculture, de l'Elevage, de l'artisanat et du commerce a été sollicité dans l'encadrement technique des projets exécutés par les jeunes comme la mise en valeur agro-pastorale des marais, la production des biens artisanaux et la commercialisation des produits des jeunes.

D'autres rencontres sont prévues notamment avec les parents et les jeunes pour les sensibiliser sur leurs rôles respectifs dans la promotion des activités des jeunes.

A cet effet, le Ministère envisage l'organisation des chantiers de travail des jeunes pour les habituer à travailler ensemble pour la construction nationale. A titre expérimental, ce chantier sera organisé à Gishwati, si nous obtenons des services compétents une concession pour l'aménagement de pâturages.

Certaines préfectures ont exprimé aussi leur volonté d'organiser des camps de travail des jeunes au niveau communal.

S'agissant de la mobilisation des ressources financières et des moyens en matériel d'appui des activités des jeunes, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, dans les limites de ses moyens budgétaires, se propose d'aider les jeunes sortant des centres de formation des jeunes à se regrouper dans des associations de production.



Avant de généraliser ce système dans tous les centres qui dépendent de lui, ce Ministère vient de commencer le suivi des sortants des centres de formation avec les jeunes lauréats d'un centre, en fournissant un outillage de base pour les ateliers de menuiserie et de couture ainsi que pour les maçons. Après avoir constitué un fonds de roulement suffisant, cet appui sera étendu à tous les centres pour autant que les organisations non gouvernementales et les Communes qui ont des centres de même genre apportent également leur concours.

Le Ministère étudie également comment faire accéder les groupements socio-économiques des jeunes au crédit bancaire.

- Pour ce qui est de programme de redynamisation des activités de promotion de la jeunesse, il ne pourra être établi qu'après l'évaluation en cours et l'élaboration de la stratégie sectorielle et celle du IVème Plan 1986-1990 dont les travaux préparatoires sont programmés tout au long de cette année.

### III. Examen de la mise en place du cadre institutionnel nécessaire à l'encadrement et à la supervision des activités de l'A.I.J.

L'on se souviendra que la supervision des travaux préparatoires du programme de l'AIJ avait été confiée sur le plan national au comité consultatif pour les problèmes de la jeunesse.

Le CIC en matière d'éducation, d'emploi et de promotion des Jeunes créé par A.P.n° 630/06 du 12 octobre 1984 a repris toutes les activités anciennement dévolues au Comité Consultatif précité.

En janvier 1985, ce CIC a été informé par le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif des activités programmées pour l'AIJ et a donné son appui pour leur mise en oeuvre.

Sur le plan préfectoral, à part dans une préfecture, les comités d'organisation des activités de l'AIJ avaient été constitués et ils étaient à pied-d'oeuvre pour l'organisation et l'encadrement des concours prévus dans ce cadre.

.../...



Sur le plan communal, la recommandation formulée lors de la tournée préfectorale du Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif concernant la mise en place des animateurs de la jeunesse au niveau de secteur avait été concrétisée dans presque toutes les Communes visitées en attendant l'organisation de l'encadrement de la jeunesse dans le cadre des structures de la J.M.R.N.D. Parmi les Communes visitées, une seule n'avait pas encore ces animateurs.

La délégation du Ministère et les membres des Comités d'organisation préfectorale des activités de l'A.I.J. ont pu s'entretenir avec des jeunes et leurs responsables de secteur. Pour certains d'entre eux, le problème qui reste posé est celui de la définition du rôle et des tâches précises de ces animateurs.

Il appartient aux Autorités Communales et aux Encadreurs Communaux chargés de la jeunesse de réunir ces animateurs pour examiner ensemble le programme d'activités dans ce domaine en l'intégrant dans le programme global d'activités communales.

Vu qu'au niveau national, un plan d'action communal fournit déjà des orientations générales dans lesquelles doivent s'inscrire les programmes spécifiques de chaque commune, il n'a pas été jugé nécessaire pour le moment de fournir des directives nationales supplémentaires.

En tout état de cause, les encadreurs préfectoraux, sous-préfectoraux et communaux de la jeunesse ont un grand rôle à jouer dans la sensibilisation des jeunes et de leurs responsables pour une participation plus active à la résolution de leurs problèmes, l'appui extérieur à leur milieu ne servant que d'appoint.

#### IV. Conclusions générales.

Dans l'ensemble, toutes les préfectures participent activement à la réalisation du programme d'activité de l'A.I.J. Néanmoins quelques difficultés d'ordre matériel ont été relevées. Les principaux problèmes proviennent de la pénurie des moyens de déplacement pour les visites sur le terrain ainsi que de l'insuffisance quantitative et qualitative des cadres techniques chargés spécifiquement de la Jeunesse.

.../...



Pour résoudre le premier problème (de logistique), le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif s'est engagé à fournir du carburant pour les véhicules transportant les agents préfectoraux chargés de l'évaluation des activités de la jeunesse sur le terrain. En outre, les encadreurs préfectoraux de la jeunesse recevront dès que le budget 1985 sera alloué aux différents départements, une indemnité d'utilisation des motos qui leur ont été prêtées par le Ministère.

Par ailleurs des subdélégations budgétaires seront versées aux Autorités Préfectorales pour les frais relatifs aux prix des lauréats des différents concours.

Pour ce qui est du renforcement de l'encadrement de la jeunesse, des sessions de recyclage et de formation seront organisées non seulement pour les encadreurs préfectoraux et sous-préfectoraux mais aussi pour les encadreurs communaux et les animateurs bénévoles récemment choisis par les jeunes. Le cadre de ces sessions pour les encadreurs est en cours d'étude.

Au cours de la tournée, les participants aux séances de travail ont demandé que les activités en faveur de la jeunesse aillent au-delà de cette année consacrée à la jeunesse. Pour le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif cela correspond également à son vœux d'inscrire le programme de cette année dans des perspectives à long terme répondant ainsi à l'Instruction Présidentielle contenue dans le Message précité. Dans ce Message, le Chef de l'Etat invite, en effet, plus particulièrement les parents, les Autorités Communales, les organisations des jeunes et les différents services techniques intéressés par les activités de production, par la culture et les sports pour qu'ils jouent pleinement leur rôle d'éducation, d'encadrement administratif et technique en inscrivant leurs actions dans des perspectives à long terme de lutte contre le sous-emploi, l'analphabétisme et la délinquance.

.../...



C'est par cette exhortation du Chef de l'Etat que je voudrais terminer en demandant aux Autorités Préfectorales et communales de la concrétiser dans les activités de formation, de production et d'encadrement de la Jeunesse de leur ressort par un contrôle régulier.

C.F.I.à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise

K I G A L I

- Monsieur le Secrétaire Général du M.R.N.D.

K I G A L I

- Monsieur le Ministre (TOUS)

.....

K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin  
Major BEM.

